

ARCEF

Siège social :

5 rue de la Fontaine
77340 PONTAULT-COMBAULT
Site internet: www.arcef-formations.fr



AIPRE

VMAJ :27/04/2021

AIPR Encadrant

REGLEMENTATION

- Codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, l'AIPR implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers.
- Lors de la réalisation des travaux à proximité des réseaux dits sensibles, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgent.
- Entreprises B.T.P , Energie, Télécom

POINTS FORTS

Une formation proposée en présentiel ; dynamique et active avec des intervenants professionnels à l'écoute et en soutien en cas de difficulté. Echanges, entraide, inter – action et mises en situations pratiques avec du matériel de qualité.

DUREE

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

PUBLIC

sans niveau spécifique

Accessible aux personnes en situation de handicap ; sans restriction de handicap. Nous consulter.

Prérequis

- Savoir Parler, lire et écrire le français
- Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier
- Etre âgé de 18 ans
- Avoir le sens des responsabilités

TARIFS ET INSCRIPTIONS

<https://www.arcef-formations.fr>

Accessible sur demande :

Sur fiche contact : <https://www.arcef-formations.fr/fr/centre-de-formation>

Sites Région IDF - 5 Rue de la Fontaine - 77340 Pontault Combault : fabrice.cayard@gmail.com / 06 61 05 62 32

Sites Région Bourgogne - 12 Allée Jacquard 89000 Auxerre : arcef.bourgogne@gmail.com / 07 63 59 14 53

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

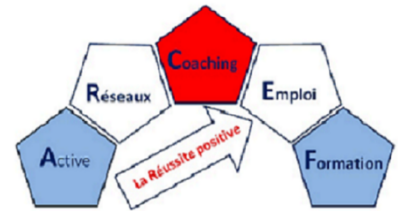
- A l'issue de cette formation le stagiaire doit : Connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes.
- Pouvoir obtenir l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

ARCEF

Siège social :

5 rue de la Fontaine
77340 PONTAULT-COMBAULT
Site internet: www.arcef-formations.fr



- Contexte et réglementation
 - Présentation et objectifs de la formation.
 - Contexte et enjeux de la réglementation.
 - Analyse des statistiques d'accidentologie.
 - Les obligations des différents acteurs.
 - Les procédures mises en place (DT suivi par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
 - Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux.
 - Les sanctions applicables.
 - Pourquoi une AIPR ?
- La mise en œuvre du chantier
 - Les documents nécessaires sur un chantier.
 - Les piquetages et marquages au sol.
 - Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
 - Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
 - Conditions, responsabilité et déclaration d'un arrêt de chantier.
 - Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.
- Savoir préparer son intervention
 - Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
 - Les différentes classes de plan.
 - Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
 - Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.
- Travailler à proximité des réseaux
 - Les cas d'obligation de présence des exploitants
 - Les moyens de protection collective et individuelle.
 - Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
 - Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
 - Les règles pour les branchements.
 - Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
 - Obligation de recollement.
- En cas d'anomalies.
 - Mesures à respecter en cas d'accrochage.
 - La règle des 4A.
 - Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

ORGANISATION

Formateur

L'équipe ARCEF sont des experts dans leurs domaines respectifs, avec une expérience opérationnelle reconnue.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Quiz en salle

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation

- Feuilles de présence.
- Questions QCM sur le serveur du M.T.E.S
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Modalités d'obtention

QCM passé en centre d'examen enregistré en préfecture et relié par internet à une plateforme d'examen gérée par le MEDDE. Chaque stagiaire ayant réussi l'examen obtiendra une Attestation de compétences nominative pour que son employeur puisse réaliser le document cerfa AIPR

ARCEF

Siège social :

5 rue de la Fontaine
77340 PONTAULT-COMBAULT
Site internet: www.arcef-formations.fr

www.arcef-formations.fr



VALIDATION

Attestation de compétences nominative.